

Avec AGRICA simplifiez votre quotidien

Ouvrez votre compte
sur l'espace client
www.groupagricica.com

et suivez à tout moment
vos remboursements santé
MSA + AGRICA

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE



PÉRIODE DE VALIDITÉ

La période de validité est indiquée en haut à droite du recto.

CODIFICATION UTILISÉE POUR LES COLONNES MALADIES

MED	Médecins généralistes et spécialistes
AUXM	Auxiliaires médicaux (Infirmiers, masseurs kiné, orthophonistes, pédicures orthopistes)
LARA	Radiologues et laboratoires
PHAR	Pharmacie remboursable CP1: TM seulement sur médicaments à 65% CP2: TM seulement sur médicaments remboursés à 65% et 30%
OPTI	Optique
PROT	Petit appareillage, fourniture médicale, orthopédie, audloprothèses
DEPR	Prothèses dentaires
DEOR	Orthodontie
TRAN	Transport remboursable
HOSP	Frais d'hospitalisation, forfait actes lourds, maladie, chirurgie, forfait journalier, chambre particulière, frais d'accompagnement, forfait confort hospitalier
TM	Ticket Modérateur
PEC	Prise en charge

IMPORTANT

Cette carte doit être conservée pendant toute sa période de validité. Elle est rigoureusement personnelle et doit nous être retournée en cas de cessation de la garantie pendant la validité de la carte. Elle vous donne accès aux services de tiers payant liés à votre contrat.

Carte d'assurance santé complémentaire





Dijon, le 16 juin 2017

 Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
000043

Références à rappeler :
CARTE PAPIER COMPLEMENTAIRE
Dossier n° : 2570121231310
Mme PARENT ANNE-FRANCOISE

Madame PARENT ANNE-FRANCOISE
LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre attestation de tiers payant pour l'année 2017, qui annule et remplace toute carte précédemment reçue.

Cette nouvelle attestation précise la prise en charge de la part complémentaire en tiers payant permettant à de nombreux professionnels de santé de vous dispenser de régler le ticket modérateur⁽¹⁾ dans le respect de la réglementation du contrat responsable (article L871-1 du code de la Sécurité sociale). Le professionnel de santé est libre d'accepter ce service.

Pour en bénéficier, vous devez présenter cette attestation accompagnée de votre carte Vitale préalablement mise à jour.

Pour connaître le détail de vos garanties, nous vous invitons à consulter votre notice d'information.

Attention : Toute utilisation frauduleuse de l'attestation donnera lieu à une réclamation des remboursements indûment perçus.

Pour toute information complémentaire ou pour apporter une correction à vos données personnelles, vous pouvez contacter votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole gestionnaire de vos prestations, dont les coordonnées figurent sur votre attestation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.


La Direction

(1) TM : Le ticket modérateur est la somme restant à la charge de l'assuré susceptible de varier. Il est égal à la différence entre la base de remboursement retenue par le régime obligatoire pour effectuer son remboursement et les prestations dues par le régime obligatoire.

folio 1/1

F44 P88

0000

Assurée : ANNE-FRANCOISE PARENT				RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS									
 Organisme de Gestion : CAISSE REGIONALE MSA DE BOURGOGNE 14 RUE FELIX TRUTAT 21046 DIJON CEDEX 09 69 36 20 50 / FAX 03 80 63 23 02		CPCEA 21 RUE DE LA BIENFAISANCE 75382 PARIS CEDEX Institution de prévoyance régie par l'article L. 727-2 II du Code Rural		PERIODE DE VALIDITE : DU 01/02/2017 AU 31/12/2017					N° AMC : 784411134 TYPE CONV : CSR : N° ADHERENT : 2570121231310				
		EDITEE LE 16/06/2017 n° télétrans(1) = 02211000		SANTE CCN 52									
BENEFICIAIRES REGIME AGRICOLE													
Attestation de tiers Payant													
NOM, PRENOM	QUALITE, DATE DE NAISSANCE	NIR	Contrat Option(2)	MED	AUXM	LARA	PROT	PHAR	DEPR	DEOR	OPTI	TRAN	HOSP
PARENT FRANCOIS	11/01/1955	1550121054017	9T NON	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	PEC	PEC	PEC	100% TM	PEC
PARENT ANNE-FRANCOISE	30/01/1957	2570121231310	9T NON	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	PEC	PEC	PEC	100% TM	PEC
Tous les montants sont exprimés en euros Tableau annexé aux conditions générales du contrat													
(1): Numéro de télétransmission pour les bénéficiaires non agricoles													
(2): Si oui, votre contrat prévoit un service d'assistance, pour toute demande: 0145166515													
ADH=Assuré, CJT=Conjoint, CCB=Concubin ou Pacsé, Enf=Enfant, AUT=Autre LES TAUX S'APPLIQUENT AUX BASES DE REMBOURSEMENT DU REGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE.													
Tiers Payant si acceptation du PS et dans le respect du contrat responsable (Art. L871-1 code de la SS)													